

## Compte rendu partiel de la Réunion Publique du 11/04/2013

### A compléter avec EPODE

DP 10 : modifier les dates (années) ?

Question de M.HUMBLOT : Est-ce que l'afficheur suffit pour prévenir et communiquer sur cette réunion ?

Question de Yvon de la Soudière : Que fait-on des études déjà réalisées pour le PLU actuel ? Pourquoi un nouveau PLU ? Que fait-on du passé, partons nous de zéro ?

Réponse d'EPODE : On ne reprend pas de zéro mais des anomalies, des oublis ou manque de précisions sont présents dans le PLU actuel, c'est pourquoi de nouvelles études sont effectuées pour établir un diagnostic plus poussé. De plus, cette révision se réalise plus dans un cadre de concertation, contrairement à ce qui a été fait pour le PLU actuel.

Question de Thierry ... (Du Coin) : Qu'en est-il des recours ? Est-ce que tout va être mis à plat ou bien les permis seront toujours en recours ?

Question de Heintz ... : Pourquoi ne pas revenir au POS au lieu de laisser un PLU en vigueur bancal et dangereux ?

Réponse de M.BATTAREL : Nous devons attendre le jugement.

Question de Fabien G..... (La Prasle) : Le PLU actuel peut tomber dans 2 mois, qu'elle est l'anticipation de la commune à ce sujet ?

Réponse de M.BATTAREL : Il y a une différence entre abrogation et annulation du PLU. Si l'abrogation est décidée, nous retournons sous RNU, contrairement à l'annulation.

Question générale : Pourquoi ne voulez-vous pas répondre sur le fait que le jugement soit toujours retardé par les avocats de la commune ?

Réponse de M. le maire : Nous ne retardons pas le jugement...

Question de Jean-Louis .... (Corbaz) : Pourquoi le DOO n'est pas plus accessible ? Nous sommes obligés d'aller sur place et de faire des photos de toutes les pages. Est-il possible de changer ces méthodes archaïques afin que la population puisse enfin accéder facilement à ce genre d'information ?

Question de M.HUMBLOT : Comment recevoir du monde ? Quelle densité ? Des questions primordiales auxquelles l'APEC (environ 200 membres) demande à être partie intégrante de l'élaboration du PLU.

Réponse de M.BATTAREL : L'association doit être agréée.

Question générale : Collonges ne fait pas partie de l'agglomération Annemassienne.

Réponse de M.MERMIN et M. le maire : C'est la loi pour le moment, nous devons faire avec. De plus, la commune attends la réponse du Préfet afin d'avoir des explications sur cette décision.

Question générale : Y-a-t-il un dialogue avec la Suisse ?

Réponse de M.Mermin et M.CENA : Oui, il y a un dialogue continu avec la Suisse et il y a 2 projets d'agglomération afin de rééquilibrer la balance emploi-logement entre les deux pays. C'est-à-dire qu'il faut plus de logements en Suisse et plus d'emplois en France, mais la Suisse ne tient pas ses engagements.

Question de Mme Patricia V... (Vovray) : Il n'y a aucun transport jusqu'à Vovray et la ligne M se termine à 19h30, il est nécessaire que le PLU propose de meilleur transports en commun.

De plus, si la population augmente, comment va-t-on circuler sur nos petites routes communales ? Il faut prendre cela en compte. Sans compter, qu'il y a toujours le problème récurrent de se garer. Transports en commun oui, mais où se garer ?

Question générale : Pourquoi Collonges est traité différemment des autres bourgs ? Pourquoi la topographie n'a pas été prise en compte ? Le Salève prend de la place.

Réponse : Car Collonges est soumis à la loi SRU contrairement aux autres.

Question générale : En quoi consiste exactement les ateliers et les sorties de terrain ?

Réponse de Savoie Vivante.

Question générale : Comment peut-on donner notre avis sur le Diagnostic ?

Réponse d'EPODE : Par le biais justement de cette concertation, de ces ateliers et sorties terrain où nous pourrons échanger et co-construire le diagnostic. Le lien sera fait entre les différents ateliers afin de croiser les différentes remarques, points importants et données à prendre en compte.